ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE MUNICIPAL N°2026/52
PORTANT CIRCULATION ALTERNÉE POUR CAUSE DE TRAVAUX

Le Maire de Villars-Colmars,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ;
Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L.113-2, L.141-2, R.116-2 et R.141-14 ;
Vu le décret n°262 du 14 mars 1964 relatif à la police sur les voies communales ;
Vu le nouveau Code pénal, notamment ses articles 131-13 et R.610-5
Vu la demande en date du 26 octobre 2026 par laquelle ERT Technologies, 28 avenue Paul Cezanne 13470 Carnoux-en-Provence, demande un arrêté de circulation pour effectuer des travaux en chantiers mobiles à l'aide de véhicules utilitaires et de nacelles pour le déploiement de la fibre optique : aiguillage, tirage et raccordement de câbles souterrains et aériens entre les différentes chambres Télécom et poteaux existants. Maintenance du réseau SFR. Restriction de circulation dans les deux sens de circulation, circulation alternée manuellement, empiètement sur chaussée avec une largeur de voie maintenue de 3 mètres, interdiction de dépasser et de stationner à tous véhicules aux abords du chantier. Vitesse limitée à 30 km/h aux abords du chantier. Travaux prévus à compter du 01/01/2027, sur l'ensemble du territoire communal, de lundi au samedi inclus pour une durée de travaux (en jours calendaires) : 365 jours.
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public et des usagers,

ARRETE

Article 1:
Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux indiqués dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions et aux conditions spéciales suivantes :
Toutes précautions seront prises pour éviter les accidents ;
L'autorisation accordée sera révocable à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige, ou si le permissionnaire ne se conforme pas aux indications qui lui auront été imposées ;
Le pétitionnaire restera responsable de tous accidents pouvant résulter de l'exécution de ce travail ;
Les travaux sont prévus à compter du 01 janvier 2027, pour une durée de travaux (en jours calendaires) : 365 jours.
A l'expiration de ce délai, la voie publique devra entièrement être débarrassée de tout dépôt.

Article 2 : L'entreprise sera responsable tant vis à vis des tiers que de la commune de Villars-Colmars des accidents et dommages de toute nature qui pourraient résulter de l'existence de ce chantier.
L'entreprise aura à sa charge la pose de balisage approprié, en amont et en aval du chantier afin de d'avertir les usagers de la chaussée et sécuriser la zone le temps de l'intervention.

Article 3 :

Monsieur le Maire et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Colmars-les-Alpes sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Mairie de Villars-Colmars
14, place de la Mairie
04370 VILLARS-COLMARS
Tel : 04.92.83.43.01
Mel : mairie@villars-colmars.fr

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, soit gracieux auprès de l'autorité administrative signataire de celui-ci, soit d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille 22, 24 rue Breteuil à 13281 MARSEILLE Cédex 6, à compter de la date du présent arrêté.

Fait à Villars-Colmars, le 10 novembre 2026

Le Maire,

Laurent ROUX

Mairie de Villars-Colmars
14, place de la Mairie
04370 VILLARS-COLMARS
Tel : 04.92.83.43.01
Mel : mairie@villars-colmars.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☐

Nom : ERT technologies Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : 28 Extension : Nom de la voie : Avenue Paul Cezanne
Code postal 13470 Localité : Carnoux en Provence Pays : France
Téléphone 04 84 88 45 34 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : p.costa @ ert-technologies.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ERT technologies Prénom :
Adresse Numéro : 28 Extension : Nom de la voie : Avenue Paul Cezanne
Code postal 13470 Localité : Carnoux en Provence Pays : France
Téléphone 04 84 88 45 34 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : p.costa @ ert-technologies.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n° X

Hors agglomération ☒ En agglomération ☒

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal 04370 Localité : COLMARS

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : Chantiers mobiles à l'aide de véhicules utilitaires et de nacelles - Déploiement de la fibre optique : Aiguillage, tirage et raccordement de câbles souterrains et aériens entre les différentes chambres Télécom et poteaux existants. Maintenance du reseau SFR Travaux du lundi au samedis inclus

Date prévue de début des travaux : 01 01 2027 Durée des travaux (en jours calendaires) : 365

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 365 Date de début de réglementation 01 01 2027

Restriction sur section courante ☒ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue 03

Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☒	véhicules légers ☒
poids lourds ☐	poids lourds ☒	poids lourds ☒

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : ERT technologies Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : 28 Extension : Nom de la voie : Avenue Paul Cezanne

.....

Code postal 13470 Localité : Carnoux en Provence Pays : France

Téléphone ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐

Courriel : p.costa @ ert-technologies.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☒

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☒ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 26 10 2026

Nom : Costa Prénom : Patricia Qualité : Assistante Administrative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.